

Troubles de la vue : j'ai compris le rôle de l'orthoptiste

Le site du Docteur Lamri MADOU

Adresse du site : www.docvadis.fr/lamri-madoui



Validé par
le Comité Scientifique Ophtalmologie

L'orthoptiste intervient aux côtés du médecin pour dépister et rééduquer les troubles de la vision binoculaire.

Puis-je consulter l'orthoptiste en direct ?

L'orthoptiste travaille uniquement sur prescription médicale. Seuls les séances ou les bilans prescrits par un médecin seront remboursés par la Sécurité sociale.

Quel est le rôle d'un orthoptiste ?

L'orthoptie est une profession paramédicale exercée par un orthoptiste, auxiliaire médical. Son rôle est de dépister et de traiter les troubles fonctionnels de la vision binoculaire et de la motricité oculaire. L'orthoptiste peut également vous donner des conseils pour optimiser vos capacités visuelles : éclairage, distance yeux-écran... Il peut intervenir en cas de malvoyance par un entraînement approprié et l'apprentissage de l'utilisation des aides optiques. Il intervient aussi bien chez le nourrisson, l'enfant, l'adulte ou la personne âgée.

Sur quels troubles de la vue peut-il agir ?

L'orthoptiste agit sur les troubles de la vue dus à un problème de motricité ou de coordination des yeux. Il peut prendre en charge et surveiller le traitement de l'amblyopie (œil paresseux).

En quoi consiste un bilan ?

Le bilan réalisé chez un orthoptiste a pour but de mesurer les capacités visuelles, de rechercher des défauts dans la motricité des yeux et d'évaluer les possibilités de traitement. Lors d'un bilan, différents tests et examens sont pratiqués. Ils permettent d'affiner le diagnostic et d'évaluer l'intérêt et l'importance de séances de rééducation. L'orthoptiste, selon prescription médicale, peut effectuer une analyse du champ visuel, une étude de la vision nocturne et de la vision des couleurs. Comme chez l'ophtalmologiste, différents appareils sont utilisés lors de ce bilan. Après ce bilan, une rééducation ou une surveillance peuvent être proposées.

Appareil utilisé par l'orthoptiste dans le cadre d'un bilan de certains troubles de la vision

Appareil utilisé par l'orthoptiste dans le cadre d'un bilan de certains troubles de la vision

Appareil utilisé par l'orthoptiste dans le cadre d'un bilan de certains troubles de la vision



Appareil utilisé par l'orthoptiste dans le cadre d'un bilan de certains troubles de la vision



Appareil utilisé par l'orthoptiste dans le cadre d'un bilan de certains troubles de la vision



Appareil utilisé par l'orthoptiste dans le cadre d'un bilan de certains troubles de la vision

Ces examens sont-ils douloureux ?

Ces examens sont indolores et ne présentent aucun risque. Votre ophtalmologiste et votre orthoptiste répondront à toutes vos questions concernant le déroulement de ces examens.

Quand l'orthoptiste intervient-il ?

- L'apparition de certains signes parfois anodins (chez un enfant ou parfois chez un nourrisson) doit conduire à consulter un orthoptiste.
- Ainsi, un bébé qui reste indifférent aux jouets qu'on lui tend ou qui se trouvent dans son environnement proche, un enfant qui éprouve des difficultés à l'apprentissage de la lecture, qui se tient trop près de son livre ou d'un écran montrent l'existence d'un probable trouble de la vue.
- Chez un adulte, une fatigue visuelle (vision trouble en fin de journée), des maux de tête fréquents, des difficultés de concentration, des rougeurs au niveau de l'œil, une gêne à la lumière, des larmoiements, des clignements fréquents sont autant de signes qui doivent pousser à faire réaliser un bilan orthoptique.

Orthoptiste et médecins collaborent pour poser un diagnostic et mettre en place une prise en charge adaptée à la rééducation des troubles liés à un problème de motricité des yeux. Lorsqu'un bilan est prescrit, il est important de le faire réaliser et de suivre les séances d'orthoptie éventuellement proposées.